



Commune de Felon

Compte-rendu de la réunion de conseil du 29 juin 2020

Etaient présents : Serge MARLOT, Sylvie CHRÉTIEN, Mary CAILLEAU, Pascal CHAVEROT, Clément CRISCUOLO, Marie DE VLEESCHOUWER, Alexandre FARQUE, Andréa GIL, Christophe ROELLINGER, Nathalie SCHADIG, Éric WEISS.

Excusé : /

Début de séance : 20 h 00. Secrétaire : Nathalie SCHADIG Fin de séance : 21 h 40

1. Changement de chaudière :

Le Maire explique que la chaudière de l'ancienne école qui sert aussi pour l'appartement communal est vétuste et qu'il serait judicieux de la changer afin de faire des économies d'énergie, ce qui serait aussi bénéfique pour la planète.

Le Département a mis en place un plan départemental de soutien à l'économie locale qui prévoit, si les travaux sont achevés avant le 31 décembre 2020, une subvention à hauteur de 50%.

Plusieurs devis ont été demandés.

D'après les premiers reçus, le montant HT de l'opération serait d'environ 21400 €.

Il demande au conseil de l'autoriser à demander la subvention auprès du Département.

Résultat du vote : 11 « pour ».

2. Vote des taux 2020 :

Le Maire rappelle que pendant des années, les taux n'ont pas bougé. La conséquence est que, les recettes sont restées stables malgré l'augmentation du coût de la vie. Aussi, il est nécessaire d'augmenter, et ce, peut-être sur plusieurs années, afin de faire face aux dépenses imputrescibles. Deux conseillers proposent une augmentation dégressive sur 3 ans. Pour cela il faudrait faire une augmentation de 20% (pour l'année 2020, on passerait de 9.05% à 10.86% pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et de 19.24% à 23.09% pour les propriétés non bâties), et diminuer les années suivantes. Les autres conseillers proposent d'augmenter de 15% cette année et réévaluer l'an prochain les besoins. Le conseil municipal décide de fixer les taux 2020 comme suit :

- Taxe foncière bâti : 10.41 %
- Taxe foncière non bâti : 22.13 %

Résultat du vote : 9 « pour » et 2 « contre »



Commune de Felon

3. Demandes de subventions :

Le Maire fait part au conseil de l'arrivée de plusieurs demandes de subventions. Le conseil décide d'aborder ce point lors d'une prochaine séance après avoir pris plus de renseignements sur l'utilité de ces subventions.

4. Règlement bois :

Un règlement pour le bois a été rédigé par l'ancienne équipe. Le Maire propose de le revoir afin de tenir compte des ambitions de l'équipe actuelle.

Résultat du vote : 11 « pour »

5. Budget Primitif 2020 :

La Présidente de la commission finances présente le Budget Primitif 2020 qui s'établit à :

Section de fonctionnement :

Recettes : 253 700.02 €

Dépenses : 253 700.02 €

Section d'investissement :

Recettes : 113 946.99 €

Dépenses : 60 722.00 €

Résultat du vote : 11 « pour »

6. Délégué au Syndicat de la Piscine :

Le Maire informe le conseil que le Syndicat de la Piscine a envoyé un courrier indiquant que la commune devait désigner 2 délégués titulaires et aucun suppléant.

Nathalie SCHADIG, qui s'était proposée en tant que suppléante, se porte volontaire pour être titulaire.

Résultat du vote : 11 « pour »

7. Divers :

* Le Maire informe le conseil de la pose prochaine des compteurs de calories ainsi qu'un sous-compteur d'eau pour l'appartement communal.

* Fibre : La fibre est installée jusque dans l'armoire rue de l'Église mais on ne sait pas encore quand se feront les raccordements chez les particuliers. Le Maire prendra l'attache du Département pour avoir de plus amples informations.

* Un conseiller fait part de trous à boucher pour lesquels plusieurs solutions existent. Des devis sont en attente, affaire à suivre...